

PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR DOMINIQUE PLANCHENAUT, INTITULÉE "BILAN ET PERSPECTIVE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIÈRE DE CENTRES DE RESSOURCES BIOLOGIQUES".

par Jean-Claude **Mounolou**⁽¹⁾

Si la société française s'accorde sur l'intérêt de mieux connaître, conserver, gérer et valoriser ses ressources biologiques, la nature et l'ampleur de la tâche à accomplir donnent lieu à des discours et des actions divers, tenant à la diversité des objets, des situations et des acteurs sociaux concernés.

Connaissances et usages de ces ressources n'ont cessé d'évoluer et de progresser en partant d'objets (une céréale, une race ovine, une souche de ferment lactique...) et/ou de territoires (une forêt, une zone humide...). Les pouvoirs publics ont d'abord évalué les enjeux, et pris les décisions d'accompagnement, au fur et à mesure des nécessités (création de collections, de conservatoires, de zones protégées...). Puis ont été élaborées des stratégies visant à donner une cohérence et une dimension nationale à des politiques globales. Au cours du siècle dernier ces stratégies ont été appliquées à deux niveaux : celui de l'environnement et des territoires (par exemple la politique des parcs ou la création du Conservatoire du littoral...) et celui des ressources génétiques (création d'un Bureau des Ressources Génétiques à l'initiative de Monsieur Cauderon...).

Sans cesser de répondre à leurs missions d'origine, les politiques poursuivies, les structures élaborées et les actions menées sont aujourd'hui rattrapées par l'évolution toujours en marche des usages et des connaissances. Ainsi apparaissent des insuffisances dans le dispositif national et des querelles quand l'élargissement du champ d'action de chacun déborde sur le domaine que d'autres estimaient leur... Ceci peut être illustré par les problèmes que rencontre le Bureau des Ressources Génétiques quand son efficacité et son succès l'amènent à agir dans le champ de la génomique et de la biologie moléculaire d'une part, dans celui de l'environnement et de la biodiversité d'autre part. Cette situation nouvelle n'est pas spécifiquement française. L'OCDE a invité ses membres et ses experts à se pencher sur ces questions et leurs réflexions ont conduit à une proposition politique de Centres de Ressources Biologiques.

Prenant en compte, dès sa conception, la complexité des questions posées - du niveau moléculaire des gènes à celui des territoires, des sociétés et des paysages - le projet de Centres de Ressources Biologiques constitue-t-il un cadre utile pour la France ? Comment se place-t-il par rapport au Bureau des Ressources Génétiques dont l'action se situe exactement au barycentre des champs considérés ? Monsieur Planchenault présente dans son intervention des éléments de réponse qui devraient aider à la prise de décision politique.

⁽¹⁾ Vice-secrétaire de l'Académie d'Agriculture, Centre de Génétique moléculaire, CNRS, avenue de la Terrasse, 91198 Gif sur Yvette.

C.R. Acad. Agric. Fr., 2003, 89, n°2. Séance du 19 mars 2003.